

Compte-rendu du Webinaire sur les défis et opportunités de l'usage du numérique et de l'IA dans la petite enfance.

26 janvier 2026



om Wang/Shutterstock.com

Contexte

Ce webinaire international, organisé par la commission francophone de l'Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEP) et l'UNESCO, a rassemblé plus de 150 participants. Chercheurs, professionnels de la petite enfance, décideurs publics et représentants de la société civile se sont réunis autour d'un enjeu stratégique et émergent : définir la place du numérique et de l'intelligence artificielle dans l'éducation et la protection de la petite enfance. Cette rencontre avait pour ambition d'éclairer le débat en examinant de manière critique les **opportunités offertes par le numérique et l'intelligence artificielle (IA)** pour les jeunes enfants, tout en mettant en évidence leurs **limites, les risques associés et les exigences fondamentales d'un usage éthique, équitable et responsable.**

Présentations générales

Prendre en considération les enjeux actuels

Dès l'ouverture, **Rokhaya Fall-Diawara** a mis en lumière des constats qui ont ensuite été largement partagés : les outils numériques arrivent **de plus en plus tôt** dans la vie des enfants, tant au sein des familles comme dans les systèmes d'éducation et de protection de la petite enfance. Les écrans tendent parfois à être perçus comme des « tétines », de substitution à la relation humaine, en particulier pour les tout-petits qui sont capables très tôt de manipuler des interfaces tactiles. S'il a été reconnu que ces outils peuvent présenter certains avantages, il a également été rappelé, en référence notamment au **Rapport mondial de suivi de l'éducation**, que **le numérique et l'IA ne sont jamais neutres**. Leur impact dépend étroitement des **cadres politiques, pédagogiques et éthiques** qui orientent leur usage.

À ce stade, les données scientifiques disponibles restent partielles , ce qui appelle à la prudence, à la vigilance et à une attention soutenue aux avancées de la recherche.

Inscrire le débat dans une approche fondée sur les droits de l'enfant

L'[intervention](#) de **Mercedes Mayol Lassalle**, présidente sortante de l'OMEP, a posé un cadre clair : ni l'OMEP et l'UNESCO **ne s'opposent aux technologies ou à l'intelligence artificielle** en tant que telles. Toutefois, leur utilisation dans le domaine de la petite enfance doit être envisagée en vue de l'intérêt supérieur de l'enfant. S'appuyant sur les instruments internationaux de référence (Convention relative aux droits de l'enfant, Observation générale n°25, déclarations et rapports de l'UNESCO), Mercedes Mayol Lassalle a rappelé que le numérique **n'est ni une solution ni une garantie automatique de qualité éducative**.

La petite enfance étant une période fondatrice du développement humain, le défi n'est pas d'exposer les enfants toujours plus tôt à des technologies toujours plus puissantes, mais bien **d'éduquer et de protéger simultanément**. Les interactions humaines, le jeu libre, les relations affectives, le contact avec la nature, la culture, le langage et les traditions locales ont été réaffirmés comme des **piliers irremplaçables** du développement global de l'enfant. Ce sont ces expériences fondamentales qui permettent, ultérieurement, une interaction critique et éclairée avec les technologies, plutôt qu'une dépendance passive.

Modifier les apports de la recherche

La professeure **Manon Boilly** (Université du Québec à Montréal), également présidente de l'OMEP Canada a présenté plusieurs [résultats de recherche](#) récents sur le numérique et l'IA dans le domaine de la petite enfance. Deux axes principaux se dégagent :

- **Enseigner et apprendre sur l'IA**, afin de développer une culture de l'IA et une compréhension de ses logiques dès le plus jeune âge;
- **Enseigner et apprendre avec l'IA**, pour enrichir certaines expériences pédagogiques.

Des exemples concrets ont illustré ces approches, notamment des projets menés avec des enfants de cinq ans autour de la protection de l'environnement ou de la narration interactive à l'aide de robots. Ces expériences montrent des bénéfices possibles en matière de créativité, de pensée critique, de communication et de compréhension des limites de l'IA.

Toutefois, les défis demeurent considérables: **coût élevé des technologies**, nécessité de **former les enseignants**, risques d'aggravation des **inégalités sociales et numériques**, et surtout, rappel fondamental que **l'IA ne peut en aucun cas remplacer les interactions humaines**, en particulier pour le développement socio-émotionnel.

Relier transformations sociétales et éducation des jeunes enfants

Gilles Pétreault, président de l'OMEP France, a apporté un éclairage ancré dans la réalité du terrain notamment à partir d'une [enquête portant sur 35 000 enfants de 3 à 4 ans en France](#). Il a souligné l'ampleur de l'exposition précoce aux écrans, particulièrement chez les enfants issus de milieux défavorisés, ainsi que les effets observés sur le développement du langage et les interactions sociales. Il a également rappelé certaines caractéristiques propres à l'IA : un dialogue illusion de dialogue, absence d'intention et rapport distancié à la réalité. Face à ces constats, il a plaidé au développement de la **pensée critique**, une formation adaptée des éducateurs, une sensibilisation aux enjeux du numérique et aux comportements responsables à adopter, ainsi que pour des politiques publiques d'équipement et de formation fondées sur les **droits de l'enfant** comme boussole.

Orientations issues du Rapport mondial de suivi de l'éducation

Anna Christina d'Addio, coordonnatrice du [Rapport mondial de suivi de l'éducation de l'UNESCO](#), a rappelé que si le numérique a pu jouer un rôle de « bouée de sauvetage » durant la pandémie de COVID-19, notamment pour maintenir un lien éducatif, ses effets sur le développement cognitif, social et émotionnel des jeunes enfants suscitent des préoccupations majeures.

Les recherches montrent notamment qu'une exposition élevée aux écrans dès la petite enfance peut être associée à des retards de développement. Les jouets et dispositifs intégrant de l'IA posent également des questions relatives à la protection des données, aux risques de dépendance et à la substitution aux relations humaines. Elle a insisté sur la nécessité de cadres réglementaires renforcés, d'une responsabilité partagée entre États, éducateurs, parents et industrie, et d'un recentrage des politiques sur les processus éducatifs plutôt que sur les produits technologiques.

Expériences nationales et échanges

La deuxième partie du webinaire a permis de partager des **expériences concrètes**. Au Maroc, la [Fondation marocaine du préscolaire](#) a présenté son approche de développement de contenus numériques éducatifs encadrés, intégrés aux programmes préscolaire et utilisés sous la supervision étroite des éducateurs. Cette démarche met l'accent sur le rôle central de l'adulte, la formation des professionnels et l'accompagnement des familles afin de garantir un usage pédagogique, encadré et adapté au développement de l'enfant.

Les ateliers participatifs ont ensuite permis aux participants de contribuer activement aux échanges. Plusieurs priorités communes ont émergé :

- L'élaboration de **cadres de référence clairs et de chartes d'usage** du numérique ;
- Le renforcement de la **formation initiale et continue des éducateurs** ;
- L'accompagnement et la sensibilisation des **parents** face aux usages numériques des jeunes enfants ;
- La réduction de la **fracture numérique**, notamment dans les zones rurales ;
- Une vigilance accrue quant au **temps d'exposition** et à la qualité des usages.

Conclusion

Les discussions ont fait ressortir un consensus fort : le numérique et l'intelligence artificielle peuvent, sous certaines conditions strictes, contribuer à enrichir l'éducation et la protection de la petite enfance. Cependant, **ils ne doivent jamais se substituer à la relation humaine, au jeu et aux interactions sociales**, qui constituent le socle du développement global de l'enfant.

La question n'est donc pas de savoir si l'IA a une place en petite enfance, mais de préciser **à quelles conditions, dans quel cadre et au service de quel projet de société**.

Cela appelle à un **engagement renforcé des politiques publiques et des décideurs pour** encadrer le développement et l'usage du numérique et de l'intelligence artificielle. Il s'agit d'investir à la fois dans les infrastructures et la formation du personnel de la petite enfance, mais aussi de mettre en place des dispositifs clairs de régulation, d'orientation et de sensibilisation, notamment en ce qui concerne les temps d'usage des écrans, y compris au sein des familles.

L'OMEP et l'UNESCO réaffirment ainsi leur engagement en faveur d'une approche **humaniste, fondée sur les droits de l'enfant, l'équité et l'intérêt supérieur de l'enfant**, appelant à une vigilance collective ainsi qu'à une responsabilité partagée entre l'ensemble des acteurs concernés.